

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

DREETS ARA - Demande préalable en vue de l'attribution d'une marque

ET

DREETS ARA - Demande définitive d'attribution de marque



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : 20 minutes



Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Les fabricants, réparateurs, importateurs, installateurs et vérificateurs d'instruments de mesure, doivent demander l'attribution d'une marque d'identification dans les conditions fixées par l'article 44, titre VII, de l'arrêté du 31 décembre 2001 (J.O. du 26 janvier 2002).

Les présentes téléprocédures répondent à cette obligation.

Lien pour accéder au formulaire «DREETS ARA - Demande préalable en vue de l'attribution d'une marque» :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dde-prealable-attribution-marque>

La DREETS ARA instruit le dossier, s'il est conforme, le lien suivant vous est communiqué dans le mail d'acceptation.

Lien pour accéder au formulaire « DREETS ARA - Demande définitive d'attribution de marque » une fois le premier dossier instruit et accepté :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dde-officielle-attribution-marque>

OU



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.



Toute demande concernant une autre région que la région Auvergne-Rhône-Alpes, fera l'objet d'une notification de classement sans suite par courriel.
Si le dossier initial est refusé, le dossier de demande définitive sera automatiquement refusé.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIÉES

❶ Cliquez sur le lien

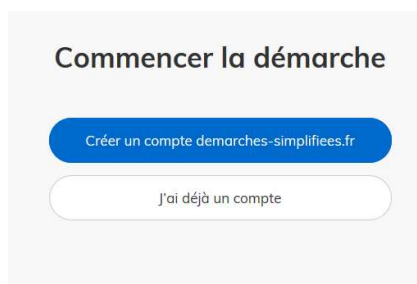
🔗 Lien pour accéder au formulaire « DREETS ARA - Demande préalable en vue de l'attribution d'une marque » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dde-prealable-attribution-marque>

🔗 Lien pour accéder au formulaire « DREETS ARA - Demande définitive d'attribution de marque » (uniquement si dossier initial accepté) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dde-officielle-attribution-marque>

❷ Cliquez sur : «**Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr**»



Commencer la démarche

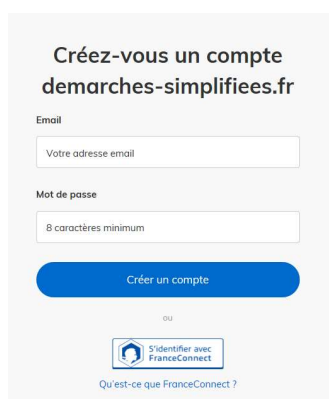
Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

❸ Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou

Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

❹ Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre

Adresse



5 Cliquez sur le lien reçu

6 Puis commencer la démarche



7 Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).

8 Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton 

